



## Surélévation d'un bâtiment et perte de vue

Par **charlie91\_old**, le **04/10/2007** à **00:46**

Bonjour,

Ma mère possède un petit immeuble locatif à Sanary sur mer dont le dernier étage a vue sur le port par dessus le toit de l'immeuble situé de l'autre côté de la rue.

Elle a découvert par hasard sur une petite pancarte une déclaration de travaux qui prévoit la surélévation de plus de 9 mètres de cet immeuble en vis-à-vis provoquant la perte de la vue qui donnait de la valeur à l'appartement.

La mairie ne s'est pas montré très collaborative lorsque des questions ont été posées sur le projet.

Des recours sont-ils possibles et si oui lesquels ?